

## I - Etude de faisabilité

Lors d'une demande de formation, un entretien de diagnostic préalable est systématiquement réalisé lors d'un échange téléphonique. Cela permet d'analyser la prestation demandée et d'en étudier la faisabilité. Un programme personnalisé peut alors être proposé afin de mieux inscrire la formation dans l'activité professionnelle du ou des stagiaires.

## II - Tarif des formations

Le tarif dépend de plusieurs critères faisant intervenir :

- Le nombre de stagiaires.
- Le lieu de formation (frais de déplacement et éventuellement d'hébergement).
- Le travail pédagogique et supports de formation à préparer éventuellement en amont pour une demande de formation personnalisée.
- Des conditions particulières qui auraient été évoquées lors du diagnostic téléphonique préalable.

## III - Modalités d'accès

Le centre de formation FORMATOPO+ n'accueille pas de stagiaires, mais une salle de formation à proximité peut être utilisée. **Chaque stagiaire devra prendre connaissance du règlement intérieur en amont de la formation.** Celui-ci est disponible sur le site internet de FORMATOPO+. Il est systématiquement joint à une convention de formation.

## IV - Documents administratifs principaux

### **En amont de la formation sont fournis :**

- Un devis : Ce dernier doit être retourné daté et signé à la société FORMATOPO+ , avec la mention « Bon pour accord ».
- Une convention de formation. Elle précise notamment :
  - *Le prix de la formation.*
  - *Les dates et horaires.*
  - *Le nom des participants.*
  - *Les clauses de non-réalisation de la formation.*

Le programme est également rappelé avec :

- *Les pré-requis nécessaires.*
- *Les objectifs et supports pédagogiques.*
- *Les modalités d'évaluation.*

### **Pendant la formation:**

- Une attestation de présence doit être signée par stagiaire chaque demi-journée de prestation.

### **A l'issue de la formation sont remis:**

- Un certificat de réalisation par stagiaire. Il atteste du bon déroulement de la formation et en rappelle le thème, dates et horaires.
- Un questionnaire de satisfaction à chaud , puis à froid deux mois environ après la fin de la formation.
- Une facture, en fin de mois, envoyée au responsable ou à la comptabilité de l'entreprise bénéficiaire.

Cette liste de documents fournis n'est pas exhaustive. Le bénéficiaire de la formation s'engage à prendre connaissance de l'ensemble des documents constitutifs de son dossier de formation (diagnostic préalable, convocation,...) et à les retourner signés à FORMATOPO+

## V – Règlement des formations

Le paiement d'une facture de formation peut se faire par chèque ou virement. Dans des situations exceptionnelles, il peut être procédé à un paiement échelonné. En tout état de cause, les modalités de paiement devront avoir été formalisées avant le démarrage de la formation.

## VI - Prise en charge

Si le client bénéficie d'un financement par un OPCO, il doit faire une demande de prise en charge avant le début de la prestation. Le client est tenu de fournir l'accord de financement lors de l'inscription. Dans le cas où la société FORMATOPO+ ne reçoit pas la prise en charge de l'OPCO au 1er jour de la formation, l'intégralité des coûts de formation sera facturée au client.

## VII - Conditions de report et d'annulation d'une séance de formation

Conformément à l'article L6354-1 du Code du Travail :

- a) Toute annulation peut être faite par le client, sans frais, si cette annulation parvient à FORMATOPO+, par écrit, au moins dix jours ouvrés avant le début du stage.
- b) Toute annulation dans un délai inférieur entraînera pour le client l'obligation d'un dédommagement d'un montant minimum de 50% du montant de la facture. Néanmoins, cette condition pourrait être levée pour un cas de force majeure, documents probants à l'appui.
- c) Toute annulation d'une formation, en présentiel ou par téléphone, moins de 48h à l'avance, entraînera la prise en compte de la séance qui sera considérée comme effectuée par FORMATOPO+. Néanmoins, cette condition pourrait être levée pour un cas de force majeure, documents probants à l'appui.
- d) En cas d'inexécution totale ou partielle d'une prestation de formation du fait de FORMATOPO+, il sera, dans ce cas, procédé à un remboursement des sommes indûment perçues de ce fait.

## VIII – Abandon de formation

En cas d'abandon en cours de formation par un stagiaire, un entretien téléphonique sera proposé avec ce dernier pour en analyser les causes et tenter de trouver une solution. En cas de relances téléphoniques multiples sans réponse du stagiaire ou de son employeur, la formation sera facturée sans établissement de compromis.

## IX - Prestations de formation

Dans le cadre de sa politique qualité , FORMATOPO+ s'engage à exécuter la convention de formation conformément aux exigences requises.

FORMATOPO+ s'engage à ce que l'exécution des prestations soient parfaitement intégrée dans son domaine de compétences pour assurer le respect des délais et la qualité des prestations.

Les délais d'exécution stipulés sont de rigueur. En cas de dépassement, les parties peuvent simplement avoir recours à l'article VII des présentes conditions générales.

Si FORMATOPO+ se voit contraint d'annuler une formation pour des raisons de force majeure (ex : invalidité temporaire, grèves, risque majeur pour la sécurité des personnes, risques d'attentats, risque épidémiologique ou nucléaire,...), une nouvelle session sera organisée dans les meilleurs délais. Dans ce cas, le bénéficiaire reste libre d'annuler son inscription.

## X - Propriété intellectuelle et droit d'auteur

Les supports de formation, quelle qu'en soit la forme (papier, numérique, électronique...), sont protégés par la propriété intellectuelle et le droit d'auteur. Leur reproduction, partielle ou totale, ne peut être effectuée sans l'accord exprès de la société FOMATOPO+. Le client s'engage à ne pas utiliser, transmettre ou reproduire tout ou partie de ces documents en vue de l'organisation ou de l'animation de formations.

## XI - Informatique et libertés

Les informations à caractère personnel communiquées par le client à la société FORMATOPO+ sont utiles pour le traitement de l'inscription ainsi que pour la constitution d'un fichier clientèle pour des prospections commerciales. Suivant la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978, le client dispose d'un droit d'accès, de rectification et d'opposition des données personnelles le concernant.

La société FORMATOPO+ s'engage à appliquer les mesures administratives, physiques et techniques appropriées pour préserver la sécurité, la confidentialité et l'intégrité des données du client. Elle s'interdit de divulguer les données du client, sauf en cas de contrainte légale.

## XII - Loi applicable et attribution de compétence

Les présentes conditions sont encadrées par la loi française. En cas de litige survenant entre la société FORMATOPO+ et l'entreprise bénéficiaire de la formation, la recherche d'une solution à l'amiable sera privilégiée. À défaut, l'affaire sera portée devant les tribunaux de Saint-Etienne.

*Fait à Montrond-Les-Bains, le 11/05/2020*

Thibault VEUILLET

**FORMATOPO+**

Formations topographie et DAO

42210 Montrond-Les-Bains

07.49.26.81.27

thibault-veuillet-formatopoplus.com

Qualiopi  
processus certifié